

DÉCISIONS de la 2^e Assemblée extraordinaire d'unité de négociation CSDM de
l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal
tenue le mardi 30 janvier 2018
à 10 h 00 au secrétariat de l'Alliance et à 17 h 00 au Centre Antique de Montréal

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 02.01** Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté au document AGC.1718.004 :
1. Mot de bienvenue
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption d'un procès-verbal
 4. Négociation locale
 - 4.1 État de la situation
 - 4.2 Plan d'action Phase 2

ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL

- 02.02** Que le procès-verbal de la 1^{re} Assemblée extraordinaire d'unité de négociation CSDM tenue le mercredi 1^{er} novembre 2017 soit adopté, sous réserve de modifications à faire parvenir à l'Alliance avant le 2 février 2018, auquel cas il sera soumis à nouveau à l'Assemblée pour adoption finale.

NÉGOCIATION LOCALE - ÉTAT DE SITUATION

- 02.03** Que l'Assemblée d'unité de négociation CSDM de l'Alliance demande une médiation en vertu de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic dans le cadre de la poursuite de la négociation locale.
- 02.04** Que la proposition Pelchat 2 soit déposée.

NÉGOCIATION LOCALE - PLAN D'ACTION PHASE 2

- 02.05** Que l'Assemblée d'unité de négociation CSDM adopte le point 3.1 a) du plan d'action Phase 2 tel que présenté au document AGC.1718.008.
- 02.06** Ajouter au point 3.1 b) « Affichage devant les établissements scolaires de la CSDM ».
- 02.07** Que l'Assemblée d'unité de négociation CSDM adopte le point 3.1 b) du plan d'action Phase 2 présenté au document AGC.1718.008 et amendé par la proposition Pelchat 1.
- 02.08** Amender la proposition Pelchat 2 en biffant les mots « devant les bureaux de la CSDM ».
- 02.09** Ajouter un point 3.2 c) « Manifestation au moment jugé opportun ».
- 02.10** Que l'Assemblée d'unité de négociation CSDM adopte le point 3.2 du plan d'action Phase 2 présenté au document AGC.1718.008, avec les amendements Bibeau et Pelchat 2.



- 02.11** Que l'Assemblée d'unité de négociation CSDM adopte le point 3.3 du plan d'action Phase 2 tel que présenté au document AGC.1718.008.
- 02.12** Que l'Assemblée d'unité de négociation CSDM adopte le point 3.4 du plan d'action Phase 2 tel que présenté au document AGC.1718.008.
- 02.13** Que la proposition Pelchat 3 soit déposée.
- 02.14** Que l'Assemblée d'unité de négociation CSDM adopte le point 3.5 du plan d'action Phase 2 tel que présenté au document AGC.1718.008.
- 02.15** Que l'Assemblée d'unité de négociation CSDM adopte le point 3.6 du plan d'action Phase 2 tel que présenté au document AGC.1718.008.
- 02.16** Ajouter un point 3.7 au plan d'action Phase 2 : « Que l'assemblée d'unité de négociation CSDM de l'Alliance appuie tous les syndicats de travailleuses et travailleurs de l'éducation de la région métropolitaine qui sont en négociation, entre autres ceux de Transco-CSN qui ont rejeté dans une proportion de 98% l'offre patronale le 23 janvier 2018.
- 02.17** Ajouter un point 3.8 « Élaborer une campagne d'affichage concernant la lourdeur de la tâche ».
- 02.18** Que l'Assemblée d'unité de négociation CSDM adopte le plan d'action Phase 2 dans le cadre de la négociation de la convention collective locale, présenté au document AGC.1718.008, avec les amendements identifiés.